

Règlement du Foyer de la Visitation 2024-2025

- Dans un souci de bon fonctionnement de la vie du foyer, de l'organisation et des propositions, nous nous engageons à entretenir un **climat de confiance mutuelle**, de bienveillance et de **respect des missions de chacun** notamment avec **les responsables de ce foyer**.
- Si vous désirez parler à une sœur, elle se rendra disponible pour vous écouter.
- Celles qui le désirent, peuvent participer à la prière du soir qui commence à 20.40 heures (se trouver à l'accueil à 20.30 heures)

Départ en fin de bail

Conformément aux dispositions contractuelles lorsque la locataire est sur le point de quitter définitivement sa chambre, elle doit appeler la responsable pour faire contradictoirement l'état des lieux définitif. Chacune aura soin de rendre sa chambre en bon état et propre.

Date

Signature

Foyer de la Visitation
3, rue de l'Abbatiale
14000 CAEN
Tél. 0231861940
foyer.visitation@orange.fr
www.foyer-visitation-caen.fr

Le Foyer de la Visitation est destiné à des jeunes filles qui désirent réussir leurs études. Il est un lieu de développement de sa vie personnelle, relationnelle et intellectuelle dans un cadre de vie communautaire.

1) Vie intellectuelle, universitaire

- Dans le but **de réussir au mieux ses études**, chacune est invitée à se donner des conditions de travail favorables à des études supérieures, par un climat général de calme et de soutien.
- Chacune s'engage au **respect des autres** personnes du foyer, dans la diversité des profils, des rythmes de travail et des cultures.
- Chacune s'engage au **respect du lieu de la salle de travail et lieux communs**, au rangement de ses affaires personnelles avant de quitter la pièce, au respect du silence et au respect des autres souhaitant étudier.

2) Vie pratique et matérielle.

- Chaque étudiante a la clé de sa chambre et de la porte d'entrée du foyer et de la petite grille donnant sur la route (pour les majeures) lui assurant une liberté responsable. Pour le bon fonctionnement de la vie du foyer, il lui est demandé de **prévenir en cas d'absence aux repas prévus en commun**.

- Chaque résidente veille à **fermer à clé les portes** après son passage et à **éteindre les lumières**.
- Les jeunes filles mineures ne peuvent sortir après 20.30 heures qu'avec autorisation **écrite** des parents, à chaque fois, le mail est autorisé.
- Le code de la porte d'entrée ne doit **jamais** être communiqué.
- Le grand portail sera fermé à 20.30 heures.
- Si vous avez une voiture bien vouloir signaler son numéro d'immatriculation.
- Les amies peuvent monter (rarement) dans les chambres, **après avoir préalablement averti** la Sœur ou la personne qui se trouve à l'accueil.
- Il serait « préférable » que les frères ne montent pas les valises. **Pas de garçons dans les chambres !**
- Après avoir reçu l'accord de la responsable du Foyer, une jeune fille amie peut, exceptionnellement, loger une nuit dans la chambre, mais en ce cas, il sera dû une indemnité de 15 euros.
- **Toute absence** du foyer doit être signalée.
- Chacune assure **l'entretien et le ménage régulier de sa chambre**.
- Le foyer est un espace non fumeur (vous pouvez aller dans la cour)
- Horaires des repas : pt déjeuner : entre 6.45 et 9 heures et repas du soir : 19 heures. (avec possibilité d'avoir un plateau pour les retardataires)
- Les couverts sont fournis par les pensionnaires : apporter assiettes **(3)**, couverts, verre, tasse.

- Celles qui prévoient rester le WE et qui désirent cuisiner, voudront bien apporter les ustensiles de cuisine et un deuxième jeu de vaisselle.
- **On ne mange pas dans la salle télé ni dans la salle d'étude ni dans sa chambre.**
- Les pensionnaires doivent apporter les draps, couvertures, lampe de chevet, multiprise, rallonge...
- Vos chambres pourraient être visitées de temps à autre (sans préavis !).
- **S'il vous arrive de tacher le protège matelas**, ayez la simplicité d'en demander un autre : ne cherchez pas à le nettoyer vous-même.
- **Le linge humide ne doit jamais être posé sur les radiateurs** (ni sur les barres de protection des fenêtres pour les chambres 24 à 30)
- Il est également demandé **de maintenir le silence dans le foyer entre 21h et 7h** pour le respect de toutes.
- **En cas de dégâts occasionnés dans le foyer, dont il ne serait pas possible de découvrir l'auteur, les frais occasionnés seraient partagés entre toutes.**

3) Vie communautaire

- La vie en communauté demande de **cultiver un esprit de vie fraternelle**.
Cela passe par des temps conviviaux dans les lieux communs : salon, salle à manger, cuisine.
- Afin de préserver la qualité de vie communautaire, chacune veillera à être ouverte à toutes, en établissant une relation saine entre résidentes et en **évitant les relations exclusives**.